

& leur attribuent une autorité Divine; mais aussi se faut-il donner garde de l'orgueil de ceux qui dédaignent fièrement leurs *Pasteurs*, sans respecter en aucune façon le caractère de leur Charge. Regardez-les comme les *Ministres* de Christ & les Dispensateurs de ses secrets, & adorans leur Seigneur & le vôtre, & fondans toute vôtre foi & religion sur sa Parole, honorez ceux qui vous la portent en son Nom & qui travaillent pour le salut de vos ames. *Amen.*



S E R M O N

S U R L A

SECTION XLVI.

D U

C A T E C H I S M E.

Des Sacremens,

LA Religion Chrétienne a deux principales Parties, l'une de l'acquisition du salut, & l'autre de son application, ou de la

manière dont Dieu nous met en possession du salut. En l'une & en l'autre reluit clairement, tant la bonté que la sagesse infinie du Seigneur; car pour la *premiere* il a très-abondamment pourvû à toutes les choses nécessaires pour nous acquérir le salut, ayant établi un *Mediateur*, qui par le sacrifice très-parfait qu'il a offert sur la croix, a mérité la remission de nos pechez, & anéanti la malediction de la Loi, & obtenu la paix, la joye & la bienheureuse immortalité dans le Royaume Celeste, comme cela vous a été amplement déduit dans l'exposition du *Symbole des Apôtres*; Et en tout cela l'on ne fauroit jamais assez admirer, ni la *bonté* de Dieu qui nous a tant aimez, que de nous vouloir préparer un tel bien à nous pecheurs & criminels, ni la *sagesse* qui a sù executer sa bonne volonté, par des moyens si propres & si convenables.

Mais l'une & l'autre ne paroît pas moins en la voye qu'il a tenue pour nous mettre en possession de ce salut; car ce tresor nous étant inutile, si nous n'en avons la conoissance, & s'il ne nous est comme mis en main, Dieu pour cet effet, employe sa *Parole* & ses *Sacremens* où il nous révèle toute l'œuvre de son bon plaisir, & nous en pré-
sente

lente & nous en donne la jouissance par la foi. Vous avez entendu dans le dernier *Dimanche* quelle est la nature & la fin de la *Parole Divine*, nôtre Catechisme commence en celui-ci la doctrine des *Sacremens*; Et pour suivre son ordre, & expliquer ce que contient la *Section* que nous vous avons lûe, j'aurai à traiter, s'il plait au Seigneur, *premierement* du *Nom* des *Sacremens*, puis de leur *nature* & *finalement* de leur *efficace*, c'est à-dire, de leurs effets & de la manière dont ils les produisent.

Le mot de *Sacrement* est Latin d'origine, & signifioit anciennement parmi les *Paiens*, ou une certaine *somme* d'argent que déposoient les *Parties* qui étoient en procès, à condition que celui qui gagneroit la cause, retireroit son argent, & que l'autre perdrait le sien, qui demeureroit confisqué pour le public; ou le *serment* que le soldat prêtoit à son Capitaine. *Depuis*, les *Docteurs* de l'Eglise Chrétienne ont pris le mot de *Sacrement* en une tout-autre manière; *premierement* en général, pour une *chose sacrée* quelle qu'elle soit; secrète de sa nature & cachée à nos sens, en la même signification que les *Grecs* employent le mot de *mystère*, que l'ancien *Interprète Latin* traduit ordinaire-

ment par celui de *Sacrement*, comme au premier chapitre de l'Épître aux *Ephésiens*, où l'Apôtre dit ^a que Dieu nous a donné à connoître le secret de sa volonté; Cet Interprète a traduit, le *Sacrement de sa volonté*; & ailleurs où S. Paul dit que ^b sans contredit le secret de piété est grand; Le même a traduit le *Sacrement de la piété*; Et les Anciens Pères Latins en usent fort souvent en ce sens, apellans *Sacremens l'Incarnation du Fils de Dieu*, & les autres articles de la foi Chrétienne élevez au dessus de la lumière naturelle de l'homme.

Mais dans les siècles suivans l'usage de ce mot a été peu à peu resserré & approprié à signifier seulement les signes ou les feaux que Dieu a instituez, dans la Religion, pour y représenter & communiquer à ses fidèles les graces nécessaires à leur salut. C'est ainsi qu'on le prend aujourdui dans l'Eglise, & que nous entendons en traiter dans cette action. Car bien que le mot de *Sacrement* ne se rencontre point dans l'Écriture Sainte, en cette signification, néanmoins c'est assez que la chose-même s'y trouve, n'étant pas raisonnable de contester des noms quand on est d'accord des choses; sur-

^a *Ephes. 1. 9.* ^b *1. Tim. 3.*

sur-tout puisque celui-ci est commode & utile, pour distinguer brièvement & facilement cette sorte de choses d'avec les autres.

C'est en la même sorte & pour les mêmes raisons, que l'on a aussi reçu dans l'usage de l'Eglise les mots de *Trinité*, de *Consubstantiel*, & d'*Incarnation*, parce qu'encore que l'Écriture ne s'en soit jamais servie, néanmoins ils déclarent proprement & brièvement les choses qu'elle a posées & enseignées; Laissans donc le long procez que nous font ici nos *Adversaires*, qui n'est fondé que sur leur passion, & non sur aucune raison juste & valable, & recevans ce mot de bonne foi, considérons plutôt la nature & la force de la chose-même qu'il signifie dans le public & commun usage des Chrétiens.

Premièrement il est constant & confessé par tous les Chrétiens, & clair par l'induction de la chose-même, que tout *Sacrement* est une chose sensible de sa nature, c'est-à-dire, telle qu'elle touche & frappe nos sens, & peut être reconuë, ou par nôtre vûë, ou par nôtre attouchement, ou par quelque autre de nos sens. A la verité nos *Adversaires* confessent qu'il suffit qu'elle puisse être ouïe & discernée & reconuë par l'oreille;

Mais ce n'est que le préjugé de leur erreur qui les a obligez de les soutenir; car voulans, contre toute raison, & sans aucune autorité de l'Ecriture, comme cela se verra en son lieu, que la *Penitence* soit un *Sacrement*, & ne trouvant rien de sensible en la matiere où ils la font consister, que la seule parole, qui n'est sensible qu'à l'ouïe, ils ont été contraints, pour retenir cette erreur, de poser qu'il suffit que le *Sacrement* soit une chose qui se puisse ouïr.

Mais si l'on considère les *Sacremens* hors de ce préjugé, tels qu'ils nous sont representez en l'Ecriture, l'on trouvera que chacun d'eux est une chose visible qui se voit & se touche, comme il paroît par l'*agneau* & la *circoncision* de l'ancienne Loi, par l'*eau* du *Batême* & le *pain* & le *vin* de la Cène de la nouvelle Alliance, toutes choses visibles & palpables. Soit donc conclu que le *Sacrement* est une chose sensible, en telle sorte qu'elle est particulièrement visible & qu'elle est ensuite diversement appliquée à nos autres sens, comme au *gout*, dans l'ancien Sacrement, de l'*agneau* & dans le nouveau, du *pain* & du *vin*, ou à l'*attouchement*, comme en celui de la *circoncision* autrefois, & en celui du *Batême* maintenant.

Secom

Secondement c'est aussi un Point dont tous sont d'accord, que cette chose sensible, dont le *Sacrement* est composé, est un *signe*; L'on appelle *signe* une chose, qui outre l'espèce & l'image qu'elle presente à nos sens, nous en fait venir un autre dans l'esprit; car des choses sensibles, les *unes* sont telles, qu'outre ce qu'elles sont, elles signifient encore quelque autre chose; les *autres* sont seulement pour elles-mêmes, & non pour signifier aucune autre chose. Les *premières* s'appellent *signes*, & les signes sont encore de *deux* sortes; Les *uns* naturels qui ont d'eux-mêmes & de leur propre nature la force de signifier, ainsi que la fumée est signe du feu, les *larmes*, de la douleur, & la *rougeur du Ciel*, lorsque le Soleil se couche, signifie en la même manière, qu'il fera beaux tems le lendemain; & les nuées amassées & épaissies par le vent du midi, qu'il y aura de la pluye, & autres semblables; qui nous font conoitre, ou les causes d'où elles procedent, ou les effets qu'elles produisent, par la seule liaison naturelle qu'elles ont ensemble, & non par aucune institution; & c'est là que se raportent tous les signes des maladies dans la medecine, des saisons en l'Agriculture & de la constitution du tems en la navigation.

Mais il y a aussi une autre espèce de signes qui ont la force de signifier, non de leur *nature*-même, mais par *institution* ou *ordonnance*, comme les *paroles*, étant évident que c'est l'usage & l'institution qui fait qu'elles signifient une chose plutôt qu'une autre, & non leur nature, comme les *livrées*, les *marques* des dignités civiles & Ecclesiastiques, & une infinité d'autres semblables, qui sont en usage dans la vie humaine; & c'est ici qu'appartient *L'arc-en Ciel*, entant qu'il signifie que jamais il n'y aura de déluge sur la terre; car c'est, non sa propre nature, mais l'ordre & la volonté de Dieu qui lui a donné la propriété de cette signification.

Tous confessent donc *en troisième lieu* que le *sacrement* est un signe de cette seconde sorte, non de *nature*, mais d'*institution*, non *é* mais *fait* & *ordonné*, *volontaire* & non *nécessaire*; car les signes *naturels* signifient toujours & en tout tems, comme la *fumée* signifie toujours du feu, en quelque lieu & à quelque heure que vous la voiez, & *l'aurore*, ou le point du jour, montre toujours constamment, que le lever du Soleil est proche; mais ni l'eau ni le pain & le vin ne signifient pas toujours, ni à tous, ou la
grace

grâce du Saint Esprit , ou le corps & le sang du Seigneur , mais aux fidèles seulement , lors qu'ils sont administrez & consacrés selon l'ordre de Jesus-Christ.

De plus les signes de cette seconde sorte étans institués ou de Dieu , ou des hommes, tous sont d'accord que le *sacrement* doit avoir été institué de Dieu , & non par les hommes ; Et la raison en est claire ; car puisque Dieu est seul l'Auteur de la vraie Religion , & qu'il n'y a point d'autre puissance que la sienne , capable de l'autorizer, il est évident qu'il n'y a que lui seul qui puisse établir les *sacremens* qui font une partie considerable de la Religion ; d'autant plus qu'il n'y a que lui qui puisse les accompagner de la vertu necessaire , pour produire en nous l'effet auquel ils sont destinez, comme nous l'entendrons ci-après.

Soit donc conclu *en quatrième lieu* que tout *sacrement* est un *signe* institué de Dieu. D'où s'ensuit *en cinquième lieu* qu'en tout *sacrement* il y a deux choses à considerer , la chose qui signifie & l'*institution* Divine , qui lui donne la force & la vertu de signifier ; c'est ce que l'on appelle entre les Chrétiens la *Parole* & l'*Element* , la *Parole* , c'est-à-dire, l'ordonnance de Dieu que telle chose au-

roit

roit en la Religion l'usage d'une certaine signification ; *l'Element*, c'est-à-dire, la *chose-même* corporelle & materielle que Dieu a employée à cette fin, comme *l'eau* dans le *Batême*, le *pain & le vin* dans la *Cène*; d'où paroît que *l'Element* n'est *Sacrement*, que lors qu'on y ajoute la *Parole*, c'est-à-dire, lors qu'il est pris & consacré de la façon que Dieu l'a ordonné; *l'eau*, quand le *Ministre* en arrose la personne batizée au nom du *Père*, du *Fils*, & du *s. Esprit*, le *pain & le vin* quand le *Pasteur* les distribue, & que le *fidèle* les reçoit pour célébrer la mémoire de la mort & passion du *Seigneur*, & communier à son *Corps* & à son *Sang*.

Or puisque le signe a son rapport à la chose qu'il signifie; il faut poser en sixième lieu ce que tous les *Chrêtiens* avouent, qu'en tout *Sacrement* il y a deux choses comme opposées l'une à l'autre; *l'une* qui se voit, *l'autre* qui s'entend, comme dans le *Batême*, *l'eau* qui se touche du corps & la *grâce de Dieu* qui se conoit & qui est reçue par l'ame; dans la *Cène* le *pain & le vin* que nous prenons de la bouche, le *corps & le sang du Seigneur* qui ne se voient & ne se touchent que du cœur. Mais ce rapport des signes aux choses qu'ils signifient est encore
de

de deux sortes ; l'un n'a point d'autre fondement que la seule ordonnance de celui qui l'a établi, comme si vous me demandés, pourquoi l'*arc-en Ciel* signifie qu'il n'y aura jamais de déluge, je ne puis vous répondre autre chose, sinon que Dieu l'a ainsi établi, ne paroissant dans ce sujet aucune qualité ni propriété qui puisse avoir quelque raport avec une telle signification. En d'autres signes, outre l'ordre & la volonté de celui qui les a établis, il se trouve encore dans leur substance certaines marques & conditions qui ont du raport & de l'analogie à ce qu'ils signifient ; & tels sont les *portraits* & les *medailles* des hommes. Les *peintures* & *figures* des plantes & des animaux.

Les *sacremens* sont de la seconde sorte ; car bien, que la seule ordonnance de Dieu pût suffire à nous obliger de les rapporter aux choses, à la signification desquelles il les a destinés, Néanmoins, pour nôtre commodité ; il a de plus choisi, selon son infinie sagesse, pour la matière & l'élément de chaque *sacrement*, des signes qui dans leur nature sensible, ont de certaines qualitez & conditions, proportionnées & analogiques aux sujets spirituels auxquels elles se rapportent, comme *par exemple,*
les

les qualitez sensibles de *l'eau* que nous employons dans le *Batême*, répondent excellemment aux conditions spirituelles de la *grace* qu'elles y signifient ; & celles du *pain* & du *vin* dans la *Céne*, à la nature du *corps* & du *sang* de *Christ* qu'ils nous y représentent ; & cela est si veritable dans tous les *sacremens* instituez de Dieu, que *Saint Augustin* en a fait une règle generale suivie par tous les *Chrêtiens* anciens & modernes.

* Que si les *sacremens* n'avoient quelque ressemblance des choses dont ils sont *sacremens*, ils ne seroient pas même *sacremens*.

C'est donc ce qu'il faut poser en *septième lieu* ; & ensuite, après le *signe* & le *rapport* qu'il a, considerer en *huitième lieu* quelle est cette *chose signifiée* à laquelle il se rapporte. Tous confessent que c'est une chose sacrée, spirituelle & mystique ; comme par exemple la *Circoncision* signifioit anciennement le *retranchement* des convoitises charnelles, & le *renouvellement* de l'homme interieur. Le *Batême* aujourd'hui représente le lavement de nos pechez & la *sanctification* ; le *pain* & le *vin* de la *Céne*, *Christ mort* & *crucifié* pour nous, & la *nourriture spirituelle* que nous avons en lui.

D'où

* *Aug. Ep. 23.*

D'où il paroît que l'on peut admettre & dire en un bon & véritable sens ce que posent nos *Adversaires* de Rome, que les *Sacremens de la Nouvelle Alliance* signifient, & la *mort* de *Jésus-Christ*, qui est une *grâce* passée, & nôtre *Iustification* qui en est une présente, & finalement la *vie éternelle* qui en est une à venir; Car encore que directement & immédiatement les *Sacremens* ne signifient pas toutes ces choses en la même manière, ils s'y rapportent néanmoins au fonds.

Mais il faut remarquer en 9^e lieu qu'il y a une grande diversité dans la *nature des signes*, les *uns* représentent simplement la chose qu'ils signifient, comme le *portrait* d'un homme dans la boutique d'un *Peintre*; les *autres* la certifient & en sont comme des *gages* & des *ôtages*, telle est la *bague* qu'un homme donne à son *Epouse*; le *fil d'écarlate* que les *Espions* donnèrent à *Raab* pour le pendre à la *fenêtre*, & tous les autres *gages* & *arres*, qui outre que ce sont des *signes des conventions* & *contracts* que font les *hommes*, en sont de plus des *confirmations* & des *obligations*.

Nous disons donc que les *Sacremens* sont des *signes* de cette *seconde* sorte qu'ils ne signifient pas simplement la *grâce* de *Dieu*,
mais

mais encore la sèlent & la confirment à ceux qui les reçoivent avec foi. *Enfin* nous ajoutons, qu'outre l'externe sanctification qu'ils nous donnent, entant que ce sont des marques & des livrées du Christianisme, ils sont aussi les instrumens dont le S. Esprit se sert pour nous sanctifier réellement & intérieurement, & qu'en ce sens nous ne faisons pas difficulté d'admettre ce que disent les Docteurs de l'Eglise Rom. que ce sont des *Instrumens* par lesquels Dieu nous justifie.

De ce que nous avons dit ci-dessus il paroît assez clairement, ce me semble, quelle est la nature d'un *Sacrement*, qui consiste, comme vous voyez, en dix qualitez ou conditions; 1°. c'est une chose visible & matérielle; 2°. il signifie quelque chose. 3°. il la signifie, non de sa nature, mais par l'institution, 4°. & cela par l'institution de Dieu & non par celle de l'homme; d'où s'ensuit en *cinquième lieu*, qu'il est composé de deux choses, la parole & l'élément, en *sixième lieu*, qu'il a un certain raport à la chose signifiée, & tel qu'outre l'ordonnance de Dieu, il est aussi fondé sur quelque proportion & analogie qui se trouve entre le signe & la chose signifiée; en *huitième lieu*, que la chose qu'il signifie est sacrée & mystique, en *neuvième lieu*, qu'ou-

qu'outre qu'il la signifie, de plus il la sèle & la confirme, & 10. finalement la fait & la produit, comme cause, non principale, mais instrumentale seulement.

L'auteur de nôtre Catechisme a brièvement compris le tout dans la définition du *Sacrement* que vous avez entenduë de la bouche de l'enfant, disant, que c'est un témoignage extérieur de la grace de Dieu, qui par un signe visible nous représente les choses spirituelles, afin d'imprimer plus fortement ses promesses dans nos cœurs, & nous en rendre plus certains. Il n'y a pas une des dispensations ou œconomies de la Religion, où le Seigneur n'ait institué de tels Sacremens.

Premièrement en l'établissement de l'Alliance naturelle, avant la chute de l'homme, il avoit donné à Adam l'arbre de vie pour *Sacrement* de l'Immortalité, afin qu'en mangeant de ses fruits il s'exercât & entretînt salutairement en la foi de sa promesse; Depuis, l'homme ayant peché & enfreint cette Alliance par sa faute, le Seigneur dans le nouvel établissement de la Religion, qu'il fit, par sa grace, institua divers *Sacremens*, & entr'autres la *Circoncision* dont il rafraichit l'ordonnance sous la Loi Mosaique, & y ajouta l'Agneau Paschal, & enfin,

sous

sous le Nouveau Testament il a, comme vous savez, établi le *Batême* & la *S. Cène*.

J'avoué que cette sorte d'Institution n'étoit pas purement & absolument nécessaire, en telle façon qu'il fût impossible que l'homme eût la grace & le salut sans elle, sur-tout sous le Nouveau Testament où la Religion est beaucoup plus spirituelle, plus épurée & déchargée de toutes sortes d'éléments & de cérémonies sensibles, qu'elle n'a jamais été; Mais cela-même que Dieu en a toujours constamment usé, nous montre assez qu'elle est tres-utile & nécessaire, en quelque sorte pour le bien-être & la commodité, si elle ne l'est absolument pour l'être. Et les raisons n'en sont pas difficiles à trouver. *Premièrement* la condition de nôtre nature le requeroit ainsi, telle comme nous le voyons par expérience, que nôtre esprit ne s'élève à la conoissance & contemplation des choses spirituelles, que par le moyen des sensibles.

Puis donc que les grâces salutaires que le Seigneur nous communique sont spirituelles, c'est avec beaucoup de raison que selon sa sagesse il nous les a représentées dans les *sacremens*, choses matérielles & sensibles; afin que par ce moyen nous élevions doucement

êtement nos entendemens à la jouissance de son Esprit & de sa vie; car, comme dit tres-bien nôtre Catechiste après un *Ancien Père*, si nous étions d'une nature spirituelle comme les Anges, sans aucun mélange de corps, les biens de Dieu nous eussent été présentés tous nuds, sans aucuns voiles ni envelopes, comme à des Esprits capables de contempler Dieu & ses graces spirituellement. Maintenant nôtre ame étant unie avec un corps qui la couvre & l'enveloppe, il a été nécessaire que les choses divines nous fussent aussi proposées, couvertes & envelopées de signes.

De plus nôtre foiblesse naturelle est si grande, que nous ajoutons difficilement foi aux choses que l'on nous assure ou promet, si nous n'en avons d'autre appuy que la Parole, d'où est née cette coutume que vous voyez presque par-tout en la vie des hommes, d'assurer les promesses & les contracts qui s'y font, par quelques *signes* & *gages* sensibles, qui sèlent & consacrent, par manière de dire, la Parole qui y est intervenüe, & nous la rendent plus ferme & plus croyable. Le Seigneur donc s'accommode à nôtre foiblesse, selon son infinie bonté, & tres-utilement employé les *sacremens* dans

la Religion , pour nous être comme des gages par lesquels il nous engage sa foi, afin que nous n'ayons aucun prétexte de douter de la vérité de sa promesse ; & que confiderans qu'un si saint & si glorieux Seigneur n'auroit garde d'en user de la sorte ; s'il n'avoit une ferme résolution d'accomplir ce qu'il nous fait esperer , nous embrassions sa Parole , c'est-à-dire, nôtre vie & félicité avec une entière foi & assurance ; à quoy il faut ajouter qu'il nous est tres-utile, que non seulement nos Esprits , mais aussi nos sens , soient exercés en la contemplation des choses divines , qu'ils en soient comme imbus & santifiez , & que nôtre corps, qui est l'ouvrage de la main de Dieu, & qui sera un jour participant de sa gloire, ait aussi l'honneur de toucher maintenant sa grace , autant que le permet la condition de sa nature, & que par ce moyen toutes les parties de nôtre être , la chair & l'ame, l'esprit & le corps , l'entendement & les sens fussent dédiées & consacrées à Dieu qui en est le vray & légitime Seigneur.

De plus , comme l'a tres-bien remarqué *Saint Augustin* , il n'est pas possible que les hommes se lient ensemble , pour ne faire qu'un seul corps , uni par une même Religion,

gion, que par le moyen de quelques signes
visibles. Puis donc qu'il falloit que les En-
fans de Dieu fissent à l'égard de la Religion
une sainte société, & comme parle *Saint*
Pierre, une fraternité, ou confrairie unie
ensemble & séparée de toute autre, il a été
pareillement nécessaire qu'ils eussent en-
tr'eux de certains *sacremens* qui les discer-
nent au dehors, de tous les autres hommes,
& qui les lient au dedans les uns avec les
autres, étant comme les merreaux, les
marques, & les livrées de leur sainte com-
munion. Mais depuis le peché cette sorte
d'institution est particulièrement nécessai-
re ; car nôtre mémoire étant devenuë si
foible qu'elle oublie aisément les choses de
Dieu, & nôtre ame si inconstante qu'elle
retombe souvent dans les fautes dont elle
avoit déjà reçu le pardon, les *sacremens* nous
sont entièrement nécessaires pour nous ra-
fraichir continuellement le souvenir, &
de la bonté de Dieu, & de nôtre devoir, &
pour nous rétablir & r'assurer, quand il nous
est arrivé de l'offenser, ces *sacrés signes* nous
servans comme de nouveaux gages de son
amour & de sa foi, par lesquels il nous com-
munique sa grace & la vertu de son Christ,
& les biens de son *Alliance*. Pour ne point

dire, la force qu'ont ces saintes Institutions, tant pour édifier nos prochains, par le témoignage que nous rendons en y participant de la foi, que nous ajoutons à la Parole de Dieu, que pour nous lier de plus en plus les uns avec les autres, en embrassant nôtre charité & dilection mutuelle, par la considération de cette Communion mystique, que les *Sacremens* nous apprennent que nous avons tous ensemble en nôtre Seigneur. Ainsi vous voyez qu'il a été nécessaire que les *Sacremens* fussent instituez dans l'Eglise.

Quant au reste, puisque c'est de l'autorité du Seigneur que *les* a instituez, que dépend tout leur être, il est évident que pour être *Sacremens* il faut qu'ils soient celebrez selon leur première institution ; Et parce qu'en les celebraz il se rencontre nécessairement deux personnes, *l'une* qui agit & *l'autre* qui reçoit, par exemple, *l'une* qui batize, *l'autre* qui est batizée, nous sommes tous d'accord, que pour célébrer un Sacrement légitimement, la personne qui agit doit être un homme appelé à cela & ayant charge ; C'est celui que l'on appelle le *Ministre*, parce qu'en cette fonction il est le Serviteur, & comme la main & l'instrument de Dieu.

D'où

D'où il s'ensuit que le *Sacrement* ne dépend nullement de ses qualitez ou conditions personnelles, mais de la seule volonté & autorité de Dieu, au Nom duquel il agit. Que le Ministre soit donc ou digne ou indigne, cela n'ôte ni n'ajoute rien à la dignité du *Sacrement*; Et celui, par exemple, qui est batizé par la main d'un hypocrite ou d'un ignorant, n'est pas moins batizé que celui qui l'est par la main du meilleur & du plus savant serviteur de Dieu, qui soit au monde. Comme entre les hommes, pourvû que l'on reconoisse dans une Lettre la main & le cachet de celui qui l'a écrite, il n'importe point quel est le Messager qui la donne, de même ici il nous suffit de reconoître la main & le Seau de Dieu dans ses *Sacremens*, quel que soit au reste le *Pasteur* qui nous les administre.

D'où vous voyez combien étoit vaine & injuste la dispute qui troubla autrefois les Chrétiens du tems de *S. Cyprien*, ce saint homme & toutes les Eglises d'Afrique avec lui soutenans que le Batême administré par un Ministre hérétique est nul, & rebatisans ensuite ceux qui avoient reçu le Batême de la main & en la Communion des hérétiques. Mais bien que nos *Adversaires de Ro-*

me fassent profession d'être d'accord avec nous de cette vérité, si est-ce néanmoins qu'ils dogmatisent une erreur qui la renverse de fonds en comble ; car l'un de leurs *Papes* nommé *Eugène* fit autrefois un décret par lequel il ordonne que le *Sacrement* est nul, si celui qui l'administre n'a intention de faire ce que fait l'Eglise, & depuis le *Concile de Trente* a pareillement canonisé cette doctrine, anathématisant expressément tout homme qui dira qu'aux *Ministres* celebrans & administrans les *Sacremens* n'est pas au moins requise l'intention de faire ce que fait l'Eglise.

Je laisse leurs contestations sur ce Point, comment se doit entendre ce que fait l'Eglise, si c'est seulement de son action extérieure & matérielle telle qu'est au *Batême* arroser d'eau & proferer certaines paroles ; ou si c'est aussi la créance qu'a l'Eglise de faire un *Sacrement*, & derechef, si la volonté & l'intention du *Ministre* de faire ce que fait l'Eglise, doit être telle formellement, ou s'il suffit que ce soit une intention envelopée, c'est-à-dire, comme ils s'en expliquent, contenuë dans une autre intention plus generale, & si l'intention requise est celle de la fin prochaine du *Sacrement*, ou de

de sa fin éloignée ; & encore, si cette intention-là doit être actuelle ou habituelle, ou moyenne entre les deux qu'ils appellent virtuelle ; car l'embarras où les jette l'erreur est tel qu'il les contraint de forger de nouveaux termes, pour tâcher à s'en dé mêler, qui la plûpart ne signifient rien, & ne sont que les vaines images des chimères & fantaisies de leur cerveau.

Mais laissons là, ou les jeux de leur subtilité, ou les perplexitez de leur esprit, fatales à tous ceux qui défendent le mensonge ; il est constant qu'ils sont tous d'accord, que si le *Ministre* a intention de faire le contraire de ce que fait l'Eglise, comme par exemple, de consacrer au Diable, au lieu qu'elle consacre à Dieu, ou de faire une action commune, au lieu qu'elle en fait une sacrée, ou s'il n'a pas au moins en quelque sorte, l'intention de faire ce qu'elle fait, le *Sacrement* administré par un tel est nul. Jugez un peu dans quel labyrinthe ils mettent les consciences de tous les Chrétiens ; car puisque nul ne peut être assuré de l'intention d'un autre, n'y ayant que Dieu seul qui voye les cœurs des hommes, & qui perce les voiles de la fraude & du déguisement dont l'hypocrite a accoutumé

de se couvrir, il est évident que par cette doctrine nul ne peut s'assurer parmi eux d'avoir reçu aucun de leurs *Sacremens*.

Premièrement ils ne peuvent avoir aucune certitude d'avoir jamais été batizez ; car comment savent-ils que le Prêtre duquel ils pensent avoir reçu le *Batême* ait eu intention de faire ce que fait l'Eglise ? Et cependant ils croient que nul ne peut être sauvé, sans avoir été batizé, & ils assujettissent les enfans morts sans *Batême* à la dannation éternelle. Combien horrible devroit être l'inquiétude de ces gens qui ne savent s'ils sont Chrétiens ou non ? Pour la *Confirmation*, la conséquence n'en est pas si grande, parce qu'ils ne tiennent pas eux-mêmes qu'elle soit fort nécessaire ; Mais attachans, comme ils sont, la remission de leurs pechez à l'absolution du Prêtre, n'ayant nulle certitude que celle qu'ils pensent avoir reçue, ensuite de leur confession, soit vraie & valide, il faut de nécessité qu'ils soient aussi dans un continuel & invincible doute de la remission de leurs pechez.

Que dirai-je de l'*Eucharistie* qu'ils estiment si nécessaire pour leur salut, & par laquelle ils croient avoir Jesus-Christ résident réellement dans leur corps ? Supposé

ce qu'ils en croient, comment peuvent-ils être assurés d'avoir communié, puisque l'intention du *Prêtre*, sans laquelle le *Sacrement* est nul, leur est nécessairement inconnuë ? Et en étans dans ce doute, comment & de quelle conscience adorent-ils, tous les jours, ce *Sacrement*, & veulent-ils contraindre les autres à l'adorer avec eux ? Comment ne craignent-ils point que ce ne soit que du pain, & qu'au lieu de leur *Redempteur* ils n'adorent qu'une créature insensible & inanimée ? Qu'ils en disent ce qu'il leur plaira, mais ils ne sauroient empêcher, que selon leur propre doctrine, ce que nôtre Seigneur reprochoit aux *Samaritains* ne leur convienne qu'ils * *adorent ce qu'ils ne conoissent point*, n'y ayant personne que le *Prêtre* seul qui le conoisse. Et puis-que *tout ce qui n'est point de foi est peché*, comme nous l'enseigne l'Apôtre au chapit. 14. de l'Épître aux *Romains*, comment peuvent-ils justifier ou excuser de peché l'adoration qu'ils rendent à un sujet de la qualité duquel ils sont nécessairement en doute, ne pouvant jamais savoir au vrai, s'il est adorable, ou non ; supposons que le *pain* ne soit plus *pain*, dés que la consécration est faite ; supposons que *Jesus-Christ soit,*

* *Jean* 4. 22.

substan-

substantiellement & personnellement en sa place, supposons qu'y étant il puisse & doive y être adoré, il est cependant constant que puis-que le doute où vous êtes nécessairement & invinciblement touchant l'intention du *Prêtre*, vous empêche de savoir assurément, si la consécration a été faite ou non, & par conséquent si *Jesus-Christ* est là présent ou non, il est évident, dis-je, que dans cette incertitude, vous devriez ne le point adorer, & que vous pechez en l'adorant, puisque *ce qui se fait sans foy est péché*; comme une femme seroit sans doute coupable d'adultère qui recevrait en son lit celui qu'elle ne fait pas assurément être son mari. En tels cas où il y a du doute & de l'incertitude, nous sommes évidemment obligez de nous retenir & de suspendre nôtre action.

Cette doctrine produit encore les mêmes scrupules sur le fait du *Mariage* qu'ils mettent, comme vous savez, au nombre des *Sacremens*; car si cela étoit, comment une personne pourroit-elle s'assurer d'être mariée, puis qu'elle ne peut savoir si le *Prêtre* a eu cette intention, sans laquelle toute cette action est nulle? Et je vous laisse à penser où cela va, quel embarras ce doute est

est capable de mettre dans les esprits des personnes mariées, quel trouble dans leurs consciences pour l'usage du *Mariage* ! quel desordre dans leur famille ! quelle ambiguïté dans leur succession !

A ce conte la plus sacrée des sociétés humaines & ses suites, les plus importantes choses qui soient au monde, & pour le public & pour le particulier ; tout cela, dis-je, dépendra de la fantaisie d'un *Prêtre*, cette Erreur met un semblable desordre dans l'Eglise, & même plus grand & plus pernicieux encore ; Car selon cette supposition, nul ne peut être assuré que de cette multitude infinie de *Ministres* qui officient dans la *Communion Romaine*, depuis le Chef jusques au moindre membre, aucun soit véritablement ce qu'il fait profession d'être, *Pape, Evêque, Prêtre, Diacre, Soudiacre* ; car qui fait si celui qui les a consacrez avoit l'intention de l'Eglise ?

D'où il sensuit que chacun est encore dans la même incertitude, à l'égard de tous les actes de leurs Charges, qui sont nuls, si l'ordination leur manque ; tellement que le salut de l'Eglise dépendant, comme ils le prétendent, des ordres & de l'autorité de ses *Ministres*, ce fondement étant douteux

&

& incertain, il s'ensuit que le salut de leur Eglise l'est aussi pareillement. Et il ne faut point qu'ils nous aléguent ici leur certitude morale; car nous n'avons nulle sorte de certitude d'une chose que l'on ne sauroit savoir assurément, comme celle-ci quelle a été l'intention d'un homme. On peut en douter & en former quelque conjecture; mais non s'en assurer. Il n'en est pas de même à notre égard; car nous n'attachons pas tellement le salut des hommes aux *sacrements*, que nous fermions le Ciel à quiconque n'a pas été batizé, nous tenons avec les *Anciens*, que c'est le mépris & non la simple privation du sacrement qui rend les hommes coupables; de sorte que quand même nos pères & mères, & les registres de nos Eglises, qui nous témoignent que nous avons été batizés durant notre enfance, nous tromperoit, & que nous n'aurions point été batizés en effet, cette ~~certitude~~ ne nuirait qu'à ceux qui la feroient, & non à nous, pourvû que d'ailleurs nous crussions fermement en Jesus-Christ, ensuite il y a bien à dire entre le fait & l'intention d'un homme.

Qu'un Ministre ait batizé un Enfant, le *Parrain*, la *Marraine*, les *Parents*, souvent
toute

toute une *Eglise* le voit, le fait, le témoigne; Mais quelle a été la pensée & l'intention de son esprit en le batizant, nul ne la peut, ni témoigner, ni savoir que lui seul, dont le témoignage ne peut passer pour certain en sa propre cause; d'où il s'ensuit que nous pouvons bien avoir une certitude morale de nôtre *Batême*, puisque nous faisons consister la verité en l'administration externe de l'action instituée du Seigneur, quelle que soit l'intention & la disposition interieure de celui qui l'administre, mais non pas nos *Adversaires*, posans comme ils font, qu'elle dépend de l'intention du *Ministre*, dont ils ne sauroient jamais avoir aucun certain & indubitable éclaircissement.

Mais il est tems de parler de l'efficace des *sacremens* où nous avons à nous garder de deux extremités opposées; l'une de ceux qui prétendent que les *sacremens* ne sont que de simples & nuës marques ou livrées de nôtre Profession, sans avoir aucune force ni action pour la pieté, l'autre de nos *Adversaires de Rome*, qui leur attribuans la plûpart une vertu physique & inhérente les déifient, par manière de dire, & les élèvent plus qu'il ne faut.

Pour les *premiers* l'Ecriture refute si clairement

rement

rement leur erreur, qu'il est surprenant comment ils l'osent défendre.

Premierement cette pensée choque la sagesse de Dieu de s'imaginer qu'il ait institué & recommandé à l'Eglise si souvent & si soigneusement des choses qui n'ayent aucune force ni vertu pour la pieté, & qui ne soient que de creuses & vaines cérémonies sans effet; Ensuite *Saint Paul* dit expressément que * *le signe de la circoncision étoit un seau de la justice qui est par la foy.* Qui croira que ce qu'il attribué à la *circoncision* ne convienne point aux *sacremens* de la nouvelle Alliance? Certainement il faut donc dire que ce sont des seaux de la justice qui est par la foy; c'est-à-dire, qu'ils nous confirment & certifient la grace que Dieu nous fait de nous justifier par la foy; car l'office d'un *seau* n'est pas simplement de *signifier*, mais aussi de *confirmer* & *certifier*, comme il paroît par les *seaux* que l'on appose aux Déclarations & Patentes des Princes.

Dieu nous promet la Justice & la vie par sa Parole; C'est comme sa Patente, il y ajoute le *Batême* & la *Cène*; c'est comme son seau Royal qui munit & autorize son expedition

* *Rom. 4. 11.*

expédition & nous donne une entière certitude de la vérité des choses qu'elle contient. Mais l'Écriture parlant expressément de nos *sacremens*, elle leur attribue de grands & admirables effets; car à l'égard du *Batême*, nôtre Seigneur lui donne part en la production de nôtre Salut, disant que ^a *quiconque aura crû & aura été batizé sera sauvé.*

A quel propos faire mention du *Batême* dans une telle promesse s'il n'a nulle force ni efficace, pour nous sauver? *Saint Pierre* pareillement dans le chap. 2. des *Actes* répond en ces termes aux *Iuifs convertis*, qui lui demandoient ce qu'ils feroient ^b *Amandez-vous, & que chacun de vous soit batizé en remission des pechez*; D'où vous voyez que par le *Batême* nous recevons la remission de nos pechez, & au 3. chap. de sa première Epître il dit, parlant du *Batême*, qu'il ^c *nous sauve*; car ce qu'il distingue en ce lieu-là le *Batême* qui nettoye les ordures du corps d'avec l'attestation d'une bonne conscience devant Dieu, n'est pas pour nier ou retracter ce qu'il avoit dit, que le *Batême* sauve (à Dieu ne plaise) mais bien

^a *Marc 16. 16* ^b *Act. 11. 38.* ^c *1. Pier. 3. 21.*

bien pour nous montrer comment & en quelle qualité il nous sauve, savoir, par la vertu du S. Esprit qui y intervient, & non par l'élément de l'eau dont nôtre chair est arrosée.

Ajoutez à cela ce que dit S. Paul dans l'Épître aux *Ephésiens*, que ^a *Jésus-Christ a purifié son Eglise par le lavement d'eau par la Parole*, où il est évident que par le lavement d'eau dont il parle il entend le Saint *Batême*, auquel il donne, comme vous voyez, la force de nettoyer l'Eglise; Et ailleurs il le nomme encore le ^b *lavement de la régénération*, pourquoi, sinon parce que c'est là où nous sommes régénérés? Et il dit que c'est par ce divin lavement, & par le *renouvellement du S. Esprit que Dieu nous a sauvés*; Et dans la première aux *Corinthiens* faisant allusion aux prémices du S. Esprit que nous recevons par le *Batême*, il dit que ^c *nous avons tous été batizés en un même Esprit pour être un même corps*; Le même ne crie-t-il pas ailleurs que ^d *nous tous qui avons été batizés en Jésus-Christ, avons revêtu Christ*? Et encore en un autre lieu, que ^e *nous avons été circoncis d'une circoncision qui n'est point faite*

a Eph. 5. 26. b Tit. 3. 5. c 1. Cor. 12. 13.

d Gal. 2. 27. e Col. 2. 11. 12.

faite de main par le dépouillement du corps des pechez de la chair, savoir, par la circoncision de Christ étant ensevelis avec lui par le Batême ? Comment par le Batême, si ce Sacrement n'avoit nulle vertu ni efficace ? si ce n'étoit pour tout qu'une nuë & vaine marque de Profession Chrétienne ?

J'en dis autant de ce que nous enseigne le même Apôtre au 6. chapitre de l'Épître aux Romains, que *a nous qui avons été baptez en Jesus-Christ avons été baptez en sa mort, & que nous sommes ensevelis avec lui par le Batême, afin que nous marchions en nouveauté de vie, ayans été faits une même plante avec lui par la conformité de sa mort & de sa Resurrection ; où vous voyez qu'il attribüe au Batême les deux parties de nôtre sanctification, savoir, tant l'anéantissement & la mort de nôtre vieil homme, que la generation & la vie du nouveau.*

Mais les effets qu'il donne à la S. Cène ne sont pas moins admirables ; car il dit que *b ce pain que nous rompons est la communion du corps de Christ, & que cette coupe de benediction que nous benissons est la communion de son sang.* Il dit que *quiconque mangera de ce pain-là, ou boira de cette coupe-là indignement*

Tom. III.

a Rom. 6. b 1. Cor. 10. 114.

sera compable du corps & du sang du Seigneur
 Il dit ^a qu'étans participans d'un même pain nous sommes un seul pain & un seul corps; Et ailleurs faisant évidemment allusion à la Coupe de nôtre Cène, il dit que ^b nous avons tous été abreuvez d'un même Esprit, tous passages qu'il n'est pas possible de bien expliquer, si vous ne posez que la vertu de la chair & du sang de Christ nous est communiquée dans la *Sainte Cène*, que son Esprit nous y est donné pour nous lier & nous unir à son corps mystique. Disons donc hardiment, que les *Sacrements* institués par le Seigneur sont d'une très-grande & très-salutaire efficace, & rejettons bien loin de nous l'erreur de ceux qui anéantissent toute cette sainte institution, les changeans en de vaines & creuses figures dénuées de tout effet & de toute vertu.

Mais donnons-nous garde aussi de tomber dans l'autre extrémité de ceux qui changent la nature de ces *signes*, & les revêtent d'une je ne sai quelle secrète & incompréhensible qualité, par laquelle ils veulent qu'ils produisent leurs effets en nous de

la

^a 1. Cor. 10. ^b *Ibid.* 12.

la même manière que le feu échauffe & que la neige refroidit. A la vérité il est difficile de vous rapporter & de vous expliquer bien nettement les sentimens des *Docteurs de Rome* sur ce sujet, tant ils sont differens & embrouillez, & changeans ; car les opinions qui ont autrefois été en vogue parmi eux, y sont maintenant décriées, au contraire celles qui tiennent maintenant le haut bout, y avoient autrefois peu de crédit ; Et pour ce qui regarde leur multitude, l'un de leurs plus fameux *Ecrivains* nommé *Vasquez Jésuite Espagnol* en conte jusques à huit qu'il réfute toutes, & puis il en établit une neuvième.

Mais les laissans dans la confusion de leur erreur ; nous-nous contenterons de vous avertir qu'il faut soigneusement distinguer le *Sacrement* d'avec l'*Esprit de Dieu* qui s'en sert pour nôtre salut, & l'accompagne intérieurement de sa vertu & lumière, accomplissant au dedans tout ce que ces *Elémens* représentent au dehors. C'est lui qui fait tout, les *Sacremens* n'étans que les instrumens & les moyens dont il se sert, & dans lesquels il n'est nullement besoin qu'il influë aucune force ou qualité réelle & naturelle. Et quant aux

passages-ci-dessus aleguez, pour prouver l'efficace des *Sacremens*, il les faut entendre en la même sorte que les lieux où l'Écriture attribué de semblables effets à la *Parole*, disans que ^a nous sommes regenerés par la *Parole de Dieu vivante & demeurante à toujours*, ^b qu'elle est la puissance de Dieu en salut à tous croyans, ^c qu'elle pénètre & atteint jusques à la division de l'ame, qu'elle restaure & qu'elle guérit l'ame, & semblables, toutes choses, comme chacun l'avouë, qui n'induisent aucun changement ni aucune autre vertu physique & réelle dans les paroles que nous prononçons en prêchant l'Évangile, mais signifient seulement que ceux qui le reçoivent avec foi, sont faits par ce moyen participans de la vie & du salut de Dieu, & de la paix & consolation de son Esprit.

Autant en disons-nous des *Sacremens* dont la nature est semblable à celle de la *Parole*, qu'à ceux qui les reçoivent comme il faut; le Seigneur communique sa grace & son Esprit; Et cette façon d'agir s'appelle ordinairement dans les Ecoles *Morale* & non *Physique* ou *naturelle*; Mais parce que nôtre Catechiste touchera en-

CORE

a 1. *Pier.* 1. 23. b *Rom.* 1. 16. c *Heb.* 4. 12.

core cette matière dans le *Dimanche suivant*, nous n'en dirons pas davantage pour cette heure, vous exhortans seulement à estimer ces *Sacremens* des gages que Dieu nous donne de son amour, mais sans les adorer, à les recevoir comme des *Instructions* mystiques, & non comme des *causes* naturelles de votre salut, & vous préparer continuellement pour la *S. Cène* à laquelle vous êtes invitez pour *Dimanche prochain*.

Dieu nous en fasse la grace.

z ;

SER-